

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 089/2026

***Autorisant l'installation d'une base vie, d'une benne et de matériel devant le 27 rue
Guillaume Apollinaire***

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération n°01-59-06/2025 du 17/06/2025 fixant les redevances d'occupation du domaine public,

Vu la demande formulée par Tracy VALERIN de la société SOL STRUCTURE TS. – 205 rue de l'Industrie 77176 Savigny-le-Temple, pour installation d'une benne et d'un abri de chantier devant le 27 rue Guillaume Apollinaire, pour des travaux de confortement d'habitation, par micropieux, suite à un sinistre sécheresse

ARRETE

Article 1 : Du 12/06/2026 jusqu'au 02/07/2026, une base vie, une benne et du matériel seront installés devant le 27 rue Guillaume Apollinaire.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec la police municipale. **En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de la société SOL STRUCTURE TS demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.**

Article 4 : Le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de six cent quatre-vingt-seize euros et vingt-neuf centimes euros (696,29 euros) à la trésorerie publique de Meaux.

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Et notifiée à Tracy VALERIN de la société SOL STRUCTURE TS

Fait à Crégy-lès-Meaux le 09/06/2026
Par délégation,
Mme Nathalie DUPONT
4^{ème} Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement urbain
Transition écologique et biodiversité



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.